



Maitre Désiré Sikati, avocat au Barreau du Cameroun et cadre du mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), a fait une déclaration sur sa page Facebook ce lundi 27 décembre. Il accuse le Cameroun d'accepter d'être un cobaye pour un nouveau vaccin contre le paludisme appelé MOSQUIRIX, fabriqué par le laboratoire belge GLK. Alors que le MOSQUIRIX est encore en phase d'expérimentation dans d'autres pays africains, le ministre de la Santé, Manaouda Malachie, a déjà commencé une campagne d'application de ce vaccin au Cameroun, suscitant des inquiétudes quant à ses effets secondaires.

Le vaccin MOSQUIRIX en cours d'expérimentation

Le MOSQUIRIX est un vaccin contre le paludisme qui a été créé en 2019. Selon Maitre Désiré Sikati, près d'un million d'enfants au Malawi, au Kenya et au Ghana sont actuellement utilisés comme cobayes pour tester ce vaccin. Les experts de la santé indiquent qu'un vaccin doit normalement passer par une période d'expérimentation d'au moins 10 ans avant d'être homologué.

Les préoccupations concernant les effets secondaires

Maitre Désiré Sikati affirme que de nombreux experts de la santé mettent en garde contre les effets secondaires inconnus du vaccin MOSQUIRIX, tels que la méningite, le paludisme

cérébral et l'inflammation de la membrane du cerveau. Malgré ces préoccupations, le ministre de la Santé, Manaouda Malachie, a personnellement reçu une cargaison de 331 200 doses de ce vaccin à l'aéroport de Nsimalen. Le Cameroun est ainsi devenu le premier pays au monde à introduire ce vaccin dans son système de santé.

L'influence du lobbying pharmaceutique

Maitre Désiré Sikati soulève également la question du lobbying des grandes firmes pharmaceutiques pour inclure leurs vaccins dans les programmes de santé. Il fait allusion à la pandémie de Covid-19 et affirme que le vaccin est devenu un business lucratif. Il mentionne également qu'un groupe de chercheurs burkinabés a développé un vaccin contre le paludisme, le R21-Matrix M, qui présente un taux d'immunité de 77% dès la première dose. Cependant, il constate que ni l'OMS ni les autres pays africains n'en parlent.

Les droits des parents à prendre des décisions concernant les vaccinations

L'avocat pour finir, insiste sur le fait que les parents ont le droit de s'opposer à la vaccination de leurs enfants mineurs. Il déclare que ni l'école ni le ministère de la Santé ne peuvent administrer des vaccins sans le consentement éclairé des parents. Le juriste soutient également que les parents doivent être correctement informés des risques et des bénéfices potentiels de la vaccination afin de prendre des décisions éclairées.
